

## EXIGENCES VISANT LE DÉPÔT DES ÉTABLISSEMENTS ASSURÉS

**Veillez noter: Les Rapports d'information mensuels (RIM) sont requis dans les 21 jours suivant la fin de chaque mois; cette exigence s'applique aussi au dernier mois de l'exercice financier.**

Fin d'exercice financier de l'établissement (FEF)	Rapport d'information annuel (RIA), États financiers vérifiés et Lettres de recommandation <sup>1</sup> et Résolution du conseil <sup>2</sup>	Rapport du comité d'audit (par. 213 (7) de la Loi	Information sur les contacts
	(Requis 75 jours suivant FEF)		
Janvier	15 avril	<b>Envoyer à la SOAD 10 jours au moins avant le jour de l'assemblée annuelle</b>	<b>Assurez-vous que l'information sur les contacts de votre caisse populaire est à jour.</b>  <b>Pour modifier vos contacts, veuillez simplement vous connecter au site sécurisé de la SOAD (www.soad.com)</b>
Février	15 mai		
Mars	15 juin		
Avril	15 juillet		
Mai	15 août		
Juin	15 septembre		
Juillet	15 octobre		
Août	15 novembre		
Septembre	15 décembre		
Octobre	15 janvier		
Novembre	15 février		
Décembre	15 mars		

<sup>1</sup> Des copies papier signées des pages suivantes du RIA doivent être soumises à la SOAD : le Rapport de l'auditeur, le Certificat d'assurance des dépôts et les Certificats de représentation. Les établissements qui ne déposent pas leur RIA en temps voulu seront placés dans la catégorie de primes 5.

<sup>2</sup> Conformément au Règlement No. 5, les établissements sont requis de soumettre une Résolution du conseil avec leur RIA, États financiers vérifiés et lettres de recommandation, 75 jours suivant la fin de l'exercice financier.